

conscription, qui n'est séparée des Etats-Unis que par une étroite rivière et où les communications sont très faciles, cette appréhension existait nécessairement. On a cependant constaté jusqu'ici que toute crainte de ce côté avait été grandement exagérée. Rappelons-nous que l'année dernière, au seul port de Windsor, 2,700,000 touristes sont entrés au Canada, et nous comprendrons que l'augmentation du tourisme nous a amplement dédommagés de toute perte que nous avons pu subir de ce côté.

Dans notre relèvement économique, monsieur l'Orateur, il y a deux domaines où nous avons quelque sujet d'appréhension. Je veux parler d'abord de la situation de l'industrie de la construction et du bâtiment. Bien que nous constatons là pour l'année dernière une légère augmentation de 3 p. 100, il faut reconnaître que cette augmentation est bien faible si nous nous rappelons la chute considérable et rapide que cette industrie avait subie. Un fait remarquable, c'est qu'au moment du relèvement général de toutes nos industries importantes, celle de la construction et du bâtiment est seule demeurée stationnaire, tel un navire immobile sur une mer sereine.

Il y a un autre fait que nous devons reconnaître froidement. Bien que l'industrie se soit sensiblement améliorée et bien que l'on constate une augmentation réelle de l'embauchage, le nombre des chômeurs et des assistés n'a pas diminué en proportion. Comme explication, on pourrait se contenter de dire qu'une certaine proportion des chômeurs sont inaptes au travail ou qu'un certain nombre atteignent chaque année l'âge de travailler. Voilà qui est parfaitement exact, mais il ne s'agit pas d'une situation passagère; cette situation est constante et il faut l'envisager comme un fait précis dans le domaine économique.

Or, monsieur l'Orateur, la Commission nationale de placement, qui a été créée au mois de mai dernier, a consacré tous ses efforts et toute son énergie à la solution de ces deux problèmes.

Dans le discours du trône, Son Excellence fait allusion au travail accompli en conséquence de la création de cette commission. Quoique les pouvoirs de cet organisme soient d'ordre consultatif, il est devenu, c'est évident, un utile organisme du Gouvernement lorsqu'il s'agit du règlement du problème le plus grave que le ministère ait encore à résoudre, le chômage. Moins de huit mois se sont écoulés depuis que le Gouvernement a annoncé la composition de cette Commission, au mois de mai dernier. Les membres représentent non seulement les différentes parties du Canada au point de vue géographique

[M. McLarty.]

mais aussi les différentes branches de l'industrie canadienne. A mon avis, le personnel de la Commission a été choisi avec soin et avec sagesse. Il serait odieux de faire des distinctions. Je le sais. Cependant, je désire féliciter le très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) et le ministre du Travail (M. Rogers) d'avoir réussi à obtenir les services de M. Arthur B. Purvis en qualité de président de cette Commission. Pour ce qui est du talent et de l'énergie, M. Purvis n'a pas de supérieur au Canada. Une excellente preuve de la sincérité de ses efforts, c'est que son traitement a été fixé à un dollar par année, à sa propre demande. La maison qu'il dirige a réussi à atteindre d'aussi près, sinon de plus près, que n'importe quelle autre compagnie canadienne ce but désirable d'associer le travail et le capital dans une commune entreprise.

La Commission, monsieur l'Orateur, a déjà recommandé l'adoption d'un plan de placement agricole et le discours du trône prévoit l'inauguration à brève échéance d'un autre plan, lequel, avec la collaboration des provinces, pourvoiera à l'établissement des jeunes gens sans emploi. La Commission a étudié la situation et nul doute qu'en temps et lieu elle fera des représentations concernant l'adoption d'un programme de longue haleine visant à prévenir la répétition de l'état de choses en face duquel nous nous sommes trouvés au cours des dernières années.

Afin de venir immédiatement en aide à l'industrie du bâtiment, la Commission a recommandé,—et le Gouvernement a accepté ses conclusions,—l'adoption d'un plan pour l'amélioration des habitations. Le plan en question, ainsi que les honorables membres le savent, stipule que sur un montant de 50 millions de dollars qui pourra être avancé sous forme de prêts affectés aux réparations et à l'amélioration des habitations, le Gouvernement garantira jusqu'à concurrence de 15 p. 100 les pertes que les compagnies de prêt pourront subir de ce chef.

Le plan vise surtout à remettre les chômeurs au travail et à venir en aide aux métiers du bâtiment.

Avant de recommander au Gouvernement d'adopter ce plan, la Commission a probablement fait une enquête afin de se rendre compte de quelle manière a fonctionné un plan de même nature inauguré aux Etats-Unis. Les résultats obtenus chez nos voisins du sud sont de nature à éclairer l'esprit de ceux qui croient que cette mesure ne contribuera qu'à stimuler très faiblement l'industrie du bâtiment. Au cours du mois de juin 1934, le président Roosevelt a signé la partie I du Federal Housing Act décrétant que l'on fera des prêts affectés aux mêmes fins que